

LE DÉLÉGUÉ
AUX ACCORDS COMMERCIAUX

Berne, le 21 septembre 1992

Note à Monsieur le Conseiller fédéral A. Ogi

Visite du Vice-Ministre du Commerce extérieur des Etats-Unis Mexicains, Pedro Noyola, 23.7.1992

Je me permets d'attirer votre attention sur les points d'intérêt particulier suivants, ressortant du dossier préparé pour cette visite:

1. **Situation économique du Mexique**

Croissance du PNB durant le 1er semestre 1992 estimée à 2.8%. Succès dans la lutte contre l'**inflation**: 7.1% durant les 7 premiers mois de cette année (18%: 1991). **Déficit** de la **balance commerciale** en augmentation constante (1991:11.2 mrds US\$) résultant d'une forte hausse des importations et d'une stagnation des exportations. Pour la première fois depuis longtemps, **finances publiques** présentant un **excédent** de 0.8% du PNB.

2. **Politique économique extérieure du Mexique**

Attitude pragmatique en matière de politique économique extérieure qui s'oriente selon deux axes:

- **sur le plan global**: ouverture et modernisation de l'économie (privatisations et promotion des investissements étrangers), libéralisation des échanges (GATT) ainsi que recherche de coopération au plan international (OCDE).
- **sur le plan régional**: paraphe de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA/NAFTA) le 12 août 1992 avec les Etats-Unis et le Canada (mise en vigueur prévue le 1er janvier 1994) et avec la signature le 20 août 1992 d'un accord-cadre établissant les paramètres généraux en vue de la création d'une zone de libre-échange avec les Etats d'Amérique centrale dès le 1.1.1997.

3. **Relations économiques bilatérales Suisse-Mexique**

Commerce bilatéral 1991: **exportations suisses** 476 mio frs (principaux produits: machines 40% du total, produits chimico-pharmaceutiques 40%, montres 8%), **importations suisses** 63 mio frs (produits alimentaires, en particulier café, miel et asperges 34%, produits chimiques 28%, textiles 15%).

Investissements suisses: 1.4 mrds US\$ à fin 1991. Suisse au sixième rang des pays investisseurs avec 4.1% du total.

Mémorandum d'Entente sur la coopération entre le Mexique et la Suisse, signé le 31 mai 1992 par le Ministre des AE F. Solana et le CF J.-P. Delamuraz, servant de cadre

- 2 -

à une série d'accords sectoriels et de consultations couvrant les divers volets de la coopération existant entre les deux pays: **promotion commerciale** (accord de coopération entre l'Office suisse d'expansion commerciale et son partenaire mexicain Bancomext), **coopération financière** (2 lignes de crédit de 50 mio frs chacune d'un consortium de banques suisses, avec soutien de la GRE, à Bancomext et Nacional Financiera), **promotion et protection réciproque des investissements, double imposition** (accord paraphé en février 1992, procédure d'approbation interne suisse en cours), **transports aériens** (actualisation de l'accord de 1966).

4. Messages

Le gouvernement suisse apprécie l'information transmise par le Président Salinas concernant l'Accord de libre-échange nord-américain (NAFTA) et suivra avec intérêt les développements qui résulteront de cet accord. Il est convaincu que celui-ci devrait dynamiser les échanges commerciaux entre la Suisse et ses partenaires nord-américains, en particulier le Mexique.

Les autorités suisses saluent l'engagement des autorités mexicaines pour une politique économique visant l'ouverture et la modernisation de l'économie de leur pays et la libéralisation des échanges. Elles expriment leur souhait que le Mexique poursuive dans cette voie prometteuse, s'inscrivant dans le cadre d'une coopération économique multilatérale renforcée (adhésion au GATT en 1986, membre du comité de l'acier de l'OCDE dès 1990 et participation comme observateur à divers comités et groupes de travail de cette organisation dès 1991).

Les échanges bilatéraux entre le Mexique et la Suisse ne connaissent pas de problème particulier et le gouvernement suisse exprime sa volonté de les dynamiser tant sur le plan du commerce que sur le plan des investissements.

A propos de ce dernier sujet, les autorités suisses réitèrent leur intérêt à conclure un Accord de promotion et protection réciproque des investissements (APPI) avec le Mexique, sur la base du Mémoire d'Entente (MOU).



P.-L. Girard

Annexe: dossier